

MS 10124

Account book for the cemetery of  
Bourbonnes-les-Bains.

1830-1857.

System no. 0084515

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

הועתק והוכנס לאינטרנט  
[www.hebrewbooks.org](http://www.hebrewbooks.org)  
ע"י חיים תש"ע





והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

Samuel Berenhem

Samuel Berenhem

~~Samuel Berenhem~~

~~Samuel Berenhem~~

~~Samuel Berenhem~~

~~Samuel Berenhem~~

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

Salomon  
Picard

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

והנה אנו מביאים לפניך ה' אלהינו  
את כל אשר עשה לנו ואת כל אשר  
עשה לנו ואת כל אשר עשה לנו

הוא יתן לנו חסד ורחמים  
כפי חסדך ורחמיך אלנו  
אלהינו יהוה אחד

אשר נתת לנו יי אלהינו  
אלהינו יהוה אחד  
אלהינו יהוה אחד

שלום ושלום  
שלום ושלום  
שלום ושלום

אשר נתת לנו יי אלהינו  
אלהינו יהוה אחד  
אלהינו יהוה אחד

אשר נתת לנו יי אלהינו  
אלהינו יהוה אחד  
אלהינו יהוה אחד

אשר נתת לנו יי אלהינו  
אלהינו יהוה אחד  
אלהינו יהוה אחד

שלום ושלום  
שלום ושלום  
שלום ושלום

Page 5

Bourbon le 4 Septembre 1842

Handwritten signature and text at the top of the page.

Mary Elizabeth Benjamin Picard

Handwritten signature and text in the middle section.

Simon Levy

Handwritten signature and text at the bottom left.

Handwritten signature and text at the bottom right.

Gabriel Cerf Levy.	13 <sup>eme</sup>	n <sup>o</sup>	18.
Samuel Leon Levy.	14 <sup>eme</sup>	n <sup>o</sup>	19
Samuel Levy à Lyons	15	n <sup>o</sup>	20
Judas Levy à G	16	n <sup>o</sup>	21
Elia Levy	17	n.	22

Inscriptions de nos coreligion-  
naires de Bourbonne-les-Bains  
faisant partie de notre cimetiére avec leurs depens,  
Sont aussi inscrits les participants étrangers, avec leurs depens.

Tableau.

		Pages
Bourbonne	Simon Levi Gere . . . . .	1 <sup>re</sup> 6.
if	Jacques Denheim . . . . .	2. 7.
if	Joseph Eli . . . . .	3. 8.
if	Abraham Alexandre . . . . .	4. 9.
if	Joseph Dine . . . . .	5. 10.
if	Moyse Levy . . . . .	6. 11.
if	Simon Levy dit Cef. . . . .	7. 12.
if	Jacob Halphin . . . . .	8. 13.
if	Edouard Jacob . . . . .	9. 14.
if	Marie Ricard . . . . .	10. 15.
Samarre	Louis Caber . . . . .	11. 16.
Chambray	Salomon Olmo, etc . . . . .	12. 17.



6

Simon L...

20/10/30

Janvier 1830 ... 50

...

...

...

...

...

...

...

...

...

1832 ... 12 francs

...

...

...

1833 ... 12

...

1892

Simon Levy

Jeunes Dees  
Du 29 fevries doit pour payement de notre  
Cimetiere de la cad. Card quatre 50 48 30<sup>cs</sup>  
pour desens aller ~~la cimetiere~~  
au dit Cimetiere un fr souper <sup>de 7-70</sup>



1830	Janvier	3	Benheim	M
Janvier 3. Remise de 50 francs	150	C	100 / 100 / 100 / 100	100
Janvier 24 Remise de 50 francs	6	C	100 / 100 / 100 / 100	100
Avis de Remise de 50 francs	1	C	100 / 100 / 100 / 100	100
1831 Avril 2 Remise de 50 francs	1	C	100 / 100 / 100 / 100	100
1832 Janvier 14 Sans décaissements	19	C	100 / 100 / 100 / 100	100
dont 6 fr. d'arrages en 2 Avril 1831	19	C	100 / 100 / 100 / 100	100
de 6 fr. de ce jour.	19	C	100 / 100 / 100 / 100	100
de 5 francs	6	C	100 / 100 / 100 / 100	100
1833. avis de 7 pour paiement	6	C	100 / 100 / 100 / 100	100



11 me

1830

Abraham Alexandre

Janvier 3. Pour réparation de la pairie 1 50 c

Fevrier 14. Six francs engagement 6

Avril 20. Deux francs passation de l'acte 1

1831. Avril 9. Deux francs passation de l'acte 6

il donne une Landre

1832. Janvier 20. pour paiement 6

1833. avril 7

Handwritten notes in a cursive script, possibly representing a ledger or account, with some numbers and symbols.



1830

Mars Levy

Janvier 3 Neveu en fr. cinquante Comtes 1.50  
le 24 Mars sur francs payement 6

Avril 20 Av. y: paration d'acte 1

1831  
Avril 9 sur francs payement 6  
de deux cahiers

1832, le 6 Janvier 1832, sur deux francs  
de francs qu'il étoit dû  
de payement actu le 1<sup>er</sup> Mars 1832,

1833, le 1<sup>er</sup> Mars sur francs payement 1833 12

de 1/2

de 1/2  
de 1/2

de 1/2  
de 1/2

de 1/2  
de 1/2  
de 1/2  
de 1/2



1832

Moyse Levy

Somme due

Du 29 février pour payement de notre cimetière.

La cote part quatre frs 45<sup>c</sup> 50  
pour dépenses faites concernant  
notre cimetière au 31<sup>e</sup> Janv. 1832

18

7 ans

# Simon Leu dit cast

at 1/2

1823	juin 3. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1824	14. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1825	14. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1826	14. Payement de Cinq cens	150	110 1/2
1827	14. Payement de Cinq cens	150	110 1/2





# Marie Simon

St. Jean

1830  
Janvier 3. Rem. sup. angr. 500

no 107 26 11

Jan 24 Rem. sup. franc. 6

no 110 26 11

Avril 20 No. d'assation date 1

no 111 26 11

1831  
Mars 2 Rem. sup. franc. 6

no 112 26 11

1832  
Fevrier 29 pour payement 6

no 113 26 11

1833  
Janvier dans une lettre  
à un notaire.

1833  
Mars 7 pour payement 6

N<sup>o</sup> 16  
 Louis Cohen Bouche à Lomance vendra partiraant  
 du 28<sup>e</sup> Janvier le quatorze février mil huit cent trente  
 \* dans une cession sous lui et son ayant droit jusqu'à l'époque  
 de leur établissement <sup>de mariage</sup> moyennant une somme de trente cinq  
 francs dont trois francs comptant, et les autres trente deux  
 francs payables en quatre termes égaux à partir de vis le  
 jour qu'il s'en vendra partiraant et tous les ans en même époque  
 à peine de nullité au défaut de paiement.  
 Fait à Bouche le dix mars mil huit cent trente.  
 Dait 35<sup>fr</sup>

1832		Louis Cohen		
1832	Janvier 22	Acquiescement	3	
1833	Janvier 22	Acquiescement	5	
	Juillet 15	Acquiescement	1	
	Septembre 20	Acquiescement	10	
1833	Le 30 Juin	Acquiescement	1	
1833	Le 26 Novembre	Acquiescement	1	
1836	Le 20 Mars	Acquiescement	9	
1837	Le 16 Novembre	Acquiescement	5	
payer pour soldes			35	

47

12<sup>ème</sup>  
Salomon Olmo

Le 1<sup>er</sup> Decembre 1831 s'est rendu participant de notre terrain dit  
cimetière de sieur Salomon Olmo neq<sup>t</sup> a Chaumont moyennant la somme de 1  
soixante francs payables vingt francs comptant & quarante autres francs  
trois années pour le payement tous les ans au dit dit pour & en outre  
il s'est tenu de participer aux frais qui pourroient être faits pour le  
devenir de ces francs par au grand par une Commission d'une Chambre à  
despouces les corps intermédiaires qui seront payables autant que les provisions  
fondées en quereur approuvés si on étoit obligé d'en lever une  
Il nous a été remis le du sieur Meyer Levy le 18<sup>ème</sup> 1831 la somme  
de vingt francs pour compte du 1<sup>er</sup> Salomon Olmo à Chaumont.

Sommes dues par Salomon Olmo		Sommes Payées	
1831	le 18 doit pour participation aux dépense d'un drap de mort cordons & bandes 21 f 80. dont la robe port	1831	le 18. Somme versuete sur la somme cy-dessus
	1 = 68		20
1832	le 1 <sup>er</sup> Juillet doit pour par cade pour un chaudron & une table de un francs —		1 = 11
	9 Decembre pour une porte d'entrée de n <sup>o</sup> cimetière trois f 65		3 65
1833	le 1 <sup>er</sup> Janvier doit la cote par pour avoir fait clore notre cimetière		1 65

Messrs Comptons a Samuel  
Lefebvre ancien Commissaire Surve  
De la Commune de Breuille Lévrier

18

1832

13. <sup>une</sup>  
Gabriel Cef-Levy.

32

Du vingt neuf février mil huit cent trente deux est inscrit le  
s: G. Cef-Levy. comme Participant & ayant droit moyennement qu'il  
contribuera aux depens. qui seront a faire sur ce sujet & a l'avenir

Sommes dues & recues

février 29 deux pour depens du conseil	1 70
pour notre cimetiére sur f 70 c	
Du 1 <sup>er</sup> d'octobre pour la copie par un depens d'un Chaudron etude	
Cable de un franc	1
du 9 Decembre pour sold. d'exporte de notre cimetiére	3 65

Sommes Recues.

Provisoirement le 29 fev 1832  
110 il y a 2003 203 1/2

32

payé

1833

le 15 février pour sold. 1 70 le 30 Juin 1833

1 70



1832

Gabriel Ceflevy

Doit du 1<sup>er</sup> juillet pour ~~la~~ côté part d'un grand noy  
& une table funéraire 1/

1833

9 x bry pour la porte de notre Amieur 3- 63  
du 15 février doit pour avoir fait clore notre cimetière  
tout la côté part Erreur 1/ 63

10 1832

14<sup>me</sup>  
Samuel Leoy Leoy

32

De vingt neuf feviers mil huit cent trente deux est intervenu le  
s<sup>r</sup> Samuel Leoy comme pasteur de l'eglise ayant droit moyennant  
qu'il contribuera aux depens a faire de ce jour a l'avenir.

Sommes dues

Sommes dues

fevriers deux pour depens d'enterres  
du cimetiere un fr suivant l'ord<sup>re</sup> 1 70  
du 1<sup>er</sup> Juillet doit pour la table past  
pour depens d'un chaudron d'une  
table un franc

Pro 2<sup>l</sup> kush jansz jidler waf 17 2 01  
110 il jansz waf 17 2 01

15 feviers doit pour gratia 1 70

Le 30 Juin paye

1 70

Les sommes dues par Samuel  
Leon Levy.

1852

1<sup>er</sup> juillet doit sa cote part pour un tabac  
un Chaudron à l'usage funéraire 1/2

Decembre pour la porte de notre cimetiére 3

1853

du 15 fevrier doit pour avoir fait clore notre cimetiére  
sa cote part 1

68

68

19 Bis

18eme  
Samuel  
Levy  
Langey  
40 fr

De vingt huit Aout mil huit cent trente deux  
J'est rendu participant à notre Cimetière le sieur Samuel Levy  
Marchand à Langey, moyennant la somme de Quarante francs  
principale dont Vingt francs comptant & Vingt cinq francs payables  
jusqu'au Vingt huit Aout mil huit cent trente cinq, & à  
payer chaque année egale somme jusqu'à fin de payement  
aussi s'oblige-t-il par ce present partager avec différents  
depens qui pourroient survenir par suite & à fin de payement  
si le dernier se refusait aux payes aux depens ce present  
engagement deviendrait nul. fait aujourd'hui 28 Aout 1832

	sommes dues	sommes reçues	
1832	du 28 Aout doit quarante 40 fr	le 28 Aout reçu cinq fr	5"
	9 Decembre pour la porte de notre cimetière	le 11 86v 1835	
1833	du 15 fevrier doit sa cote part pour avoir fait clore notre cimetière	1 65	
		le 11 86v 1835 fourni de St. Samuel De Aumont pour le Compte de St. Samuel Levy De Langey le somme de	16 " 20

Samuel Levy  
Langey

De  
à notre  
Cimetière  
(JH)

16ème  
Judaïque  
Langues  
55 f.

Mil huit cents trente deux  
De vingt huit sous les vend. participant les: Judaïque  
M<sup>rs</sup> à Langues moyennant la somme de Cinq cents Cinq francs  
dont quinze francs comptant & Quarante francs trois années  
pour les paiements tous les ans à pareille jour jusqu'à  
fin de paiement, aussi s'oblige-t-il à partager les frais  
& aux dépenses qui pourroient survenir en suite de la somme  
sus-dite et en cas de refus aux paiements tant  
principale qu'aux dépenses qui pourroient être faites  
ce présent deviendrait nul & il n'auroit aucun droit  
au lieu d'Inhumation. fait ce jour d'hui 28 Aout 1838.

1832

Somme Due  
Du 28 Aout dit Cinq cents Cinq f.  
9 Décembre pour la  
porte de notre cimetière 3 65

Somme Payée  
Le 28 Aout 1838 18 francs

18

1833

De 15 Février dit pour  
avoir fait clore votre  
Cimetière dont la coté par 1 65

17<sup>me</sup>  
Clair Levy  
Langer

Du Vingt huit Aout Mil huit cent trente deux J'ay  
J'est venue participant à notre Cimetière à Bourbourg les biens  
lesieur Clair Levy Marenaud à Langer, moyennant la  
Somme de Cinquante Cinq francs, dont quinze francs  
comptant & les quarante fr. trois années pour les paiements  
dont chaque année à pareille époque, ainsi s'oblige-t-il  
à contribuer à d'autres dépenses qui pourroient survenir  
outre la somme sus-dite, & en cas de refus d'payments  
ce refus de participer aux sus-dites dépenses, en fera  
devenir nul & perdra son droit de participation  
fait aujourd'hui à Bourbourg 28 Aout 1832.

1832

Sommes Dues		Sommes Reçues	
du 28 Aout doit cinq fr. 15		du 28 Aout deux quinze fr. 15	
9 Decembre pour la part de notre cimetière	2.65	du 1 <sup>er</sup> Janvier 1835 un	18.10
du 1 <sup>er</sup> Janvier doit la coté part pour avoir fait de notre cimetière	1.65		

1835

C



Ce jour d'heut est huit cent trente cinq

C'est venir participant pour l'annulation de votre compte  
le sieur Michel Beaudin de la main pour la somme  
de cinquante francs par un quing franc comptant  
et 18 f. au 15 mars 1826 et 17 franc au 15 mai 1827  
sont ad' effet, obligé. Le cube au espère qui  
pourrait s'abroier ou à elle elle s'abonne et seule c.  
refus d. payement qui conque le present rendre  
ad' effet

Dominicai

Co. p. { Muey et J. Binon  
par le dit compte } f.  
Muey par serf. Leroy } 7-50  
payer ad' effet pour la somme  
C. Debut



Ce jour d'hai 19 Novembre Mil huit Cent trente six

M. de Nante participant de Notre Comte de St.  
Salomon Vicar de la ville de Boulogne pour la  
Somme de trente francs Comptes il s'oblige en  
vaine à payer toute les Reparation qui pouront  
s'ubvenir de cette part

---

Somme Due 38.4.      Somme due      35  
pour Reparation de  
Differente Reparation 7.90

Ce jourd'hui 15. novembre 1857

C'est rendu partiellement de notre Cimetière.  
Le sieur Louis Picard de Cerueil pour la somme  
de quinze francs, il s'oblige en outre à payer la  
Cote part. des réparations qui pourront subsister  
le 1<sup>er</sup> juillet suivant. M. Fabrice l'ay. à domicile 1/2 franc  
au compte tenu de sieur Louis Picard.

---

Ce jourd'hui 23. Décembre 1857. C'est rendu partiellement  
de notre Cimetière le sieur Alexandre Picard demeurant à  
Cerueil pour la somme de cinquante francs, et cette  
somme doit être payée moitié dans 3 mois d'acte de ce  
A l'autre moitié dans 6 mois d'acte de ce jour. et s'oblige  
en outre à payer la cote part. des réparations qui pourront  
subsister, il a été convenu aussi qui fera tout, foy  
bête et pelée par notre 10<sup>0</sup> moyennant le prix de 50  
par foy bête, et 20 par mouton ou vauv. 110<sup>0</sup>  
Compris la taxe pour payer le 10<sup>0</sup> comme un  
habitant faisant partie de la dite communauté de Cerueil  
Cette taxe sera fixée par le président de la dite communauté  
qui est provisoirement de 1<sup>00</sup> 2/3 par vauv.  
Le sieur Alexandre Picard a donné la somme de vingt cinq francs. à jour  
23. mars 1858. restera à payer par tout Alexandre la somme de 25  
reue le 1<sup>er</sup> juillet suivant la somme de 25<sup>00</sup> pour solde de ce compte  
Picard l'ay.

Aujourd'hui 19 Novembre 1837

C'est M<sup>rs</sup> de la Roche-Beaucourt  
le sieur Jacob Ricard de la ville de Bouillon  
pour la somme de trente francs et d'oblig.  
En outre a payer de cette part des réparations  
qui nous ont été subvenues

Comme Due		Comme Due	
Droit de participation	30.	le 19 <sup>me</sup> jour	7 " 50

Bourbonne le 4. Aout 1850

C'est rendre fait par de notre Cession  
Le Sieur Jacques ulmarz. Comme ayant trait.  
pour la somme de quinze francs et la somme  
à toute réparation qui pourroit survenir pour  
sa Cote part  
Soit la somme de 15.<sup>fr.</sup>

Sigard l'oir

le 1 <sup>er</sup> Décembre 1850	5 <sup>fr.</sup>
le 2 <sup>e</sup> Juin 1851	5 <sup>fr.</sup>
le 26 Septembre 1851	5 <sup>fr.</sup>

Le 1<sup>er</sup> Janvier 1838

C'est M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> participent de notre Concession  
le sieur David dicard sire à Lamauke  
pour lui et sa femme subroint pour la somme  
de cinquante francs. qu'il doit payer  
en quatre annes chaque annie de quatre  
Somme due 90 =

Somme due	
le 1 <sup>er</sup> Decembre 1838	
Sur la somme d.	12 f.
Sur pay d'ambon akande	
la somme d.	12
28 plu 1862 sur	16
Rem au	12

Salomon Blum

Receveur

C'est l'acte participatif Comptant ayant été  
payé la somme de quinze francs  
Ce jour du 2 Juin 1850  
Chantigny

et le soumet à  
toute séparation  
de table fait

Le dit Comptant de 15 f

Le 21 ~~juin~~ 1850 devant 5

les dix francs que Salomon  
devait au dit Comptant  
en vertu <sup>dans</sup> le livre du dit Comptant

Samuel Alexandre C<sup>o</sup> A Mend

participent Comme agent doit moyennant  
la somme de Dix francs Payable dans trois mois  
A Q souant à tout réparation pour sa C<sup>o</sup> part

le 17 mar 1854  
Doit la somme 10 f

Samson alexandre De la ville

C'est l'ordre participant comme argent prêt  
pour la somme de quinze francs exigible dans  
trois mois le 17 Mars 1834 -

Prêt la somme de 15 f. } New la somme de 3 f.  
New la somme de 12 f.



St. Sature

By Jacob Demerent a vie sur Sature

C'est rendu participant de notre Cimetière  
pour la somme de quarante francs 10 f. Comptes  
et dix francs chaque année et ce soumet  
au Digne quel pourroit subsister pour la loterie  
le 14 novembre 1839

Doit la somme de 40 f.

le 17 jan 1839 sur 10 f.  
le 27 jan 1840 sur 10 f.

Le 20 Mai 1840

Cher Monsieur

Ce jour'hui c'est par suite de notre Compteur  
M. de Lambert Pierre de Boualmont comme  
ayant droit pour la somme de quinze francs qui's  
à payer Comptant, il s'oblige en outre de sa  
côté part au réparation, qui's pourat s'abaisser

---

Droit la somme de 15<sup>fr</sup> } mai 20 sur la somme de 15<sup>fr</sup>

Boulonne le 20 avril 1841

Ce jour'hui C'est Mada participant de notre Amour  
le sieur Serf Leroy dit. L. pour la somme de cinquante  
francs d'ordonnance de francs Comptes et le tout il doit  
payer dix francs par chaque année et s'oblige  
à toutes les réparations qui pourront s'y faire  
pour sa dite part

Boukome le 2<sup>e</sup> ybr 1861

Ce jour'hui C'est rendu participant de notre Comptes  
Le Veur Gabriel Lion pour la somme de Cent francs  
Don vingt cinq francs Comptes et le surplus payable  
quinq francs par six mois il s'oblige à payer  
à tout les réparation qui pourront survenir pour sa  
Cote part

Dit la somme de f. 100.

Dit pour luy f. 25 "

Bourbome N<sup>o</sup> 28 aout 1811

Marche

Ce jour'hui est arrivé par le port de notre  
Cimetière le Sieur Joseph Lén Salomon à l'annexe  
pour la somme de quatrevingt francs savoir  
vingt francs Comptes. et vingt francs chaque  
anné jusqu'à l'expiration. L'abbaye m'entra à toute  
réparation qui pourrons s'abonner pour la Côte par

Doit la somme de 80<sup>fr</sup>

le dit jour sur 20<sup>fr</sup>  
le 12<sup>me</sup> sur 10<sup>fr</sup>  
le 11<sup>me</sup> Juin 1850. reçu par l'abbé  
Alexandre de Bourbome. au nom de Joseph  
de la Roche ci devant résident à d'arr  
la somme de — — — — — 80<sup>fr</sup>

Bourbonne le 17 Novembre 1897

Ce jour'hui j'ai reçu du sieur Joseph Alexandre  
de Camblain la somme de vingt cinq francs pour le droit  
de l'inhumation qui a eu lieu cette année du défunt  
son père Alexandre i'écrit à Camblain au mois d'août ou  
septembre et l'écrit d'au notre commune à Bourbonne  
il a été convenu que les vingt cinq francs ont été  
pour le droit qui a eu lieu de l'inhumation du défunt  
Alexandre i'écrit à Camblain d'au le montant de cette somme  
il a été convenu aussi que si la veuve du dit Alexandre  
désirerait avoir son droit de participation à notre commune  
qu'elle payerait également la somme de vingt cinq francs

Bourbonne le 17 9<sup>bre</sup> 1897

Picard Lévy Préfet de la commune  
Commune de Bourbonne

Bourk omme le 25<sup>e</sup> jour 1841

Ce jour'hui C'est un de participant de omme Amiteur  
Le sieur Mary Schwartz pour la somme de cent  
francs dont nous eny faire Comptent de la suite de la  
cote somme de payerat quinze francs par six mois  
il se soumet a tout les uperations qui pouront  
Subvenir pour de cote part.

Doit la somme 100<sup>f</sup> le dit jour un

25<sup>e</sup> 4

Pour le comte de 15 Juin 1842

de Hamblain  
C'est aujourd'hui C'est rendu participant de Notre Compteur  
le Sr Joseph Alexandre à Hamblain pour la somme  
de septante francs quarante francs Comptant et trente francs  
Sans un an date de ce jour: il s'oblige à toute réparation  
qui pourroit s'y élever pour sa cote part

Doit la somme de 70

le 1 <sup>er</sup> jour	40
le 1 <sup>er</sup> Janvier 1843	30
pour la somme de	<hr/> 70



Neuchâtel le 22 Septembre 1812

Samuel

Ce jour-là C'est un participant à notre Comité  
de l'Union. Gaspard Dreyfus. Le dimanche pour la somme  
de Vingt francs. Dont cinq francs Compotent et cinq francs  
deux quatre mois et six autres cinquante francs dans cinq ans  
C'est à dire dix francs par ans et s'oblige à toute réparation  
qui pourrons valoir pour la totalité

est

60. francs

le 8. Dont 78 francs. sur 100

5 f  
10

Bourbome 29 aout 1844

Le jour d'aujourd'hui 29 aout 1844 sont rendu partant  
 notre cimetière le 1<sup>er</sup> Joseph Laben Ozouther a Semur  
 vers pour lui et ses enfants jusqu'à leur mariage pour  
 le somme de sixant et dix francs payables en six billets  
 Janvier

10	au	15	7 <sup>u</sup>	1844	
15	"	"	"	1845	
15	"	"	"	1846	rente 29. 2 <sup>de</sup> 1847 ... 15 <sup>u</sup>
15	"	"	"	1847	rente 29. 9 <sup>u</sup> 1851 ... 09 <sup>u</sup>
15	"	"	"	1848	(par saumon aligandre)
15	"	"	"		le 16. mars 1848. rente de saumon
15	"	"	"		aligandre au compte de Joseph
					le somme de 6. f

70

Bourbonnais le 21 février 1853

C'est avec regret que j'ai vu que vous n'avez pas participé de votre Cession, le  
Sieur Philippe Luy. Comme ayant droit; pour la  
somme de quinze francs, et la somme de  
toute réparation qui pourroit subvenir, pour  
ce côté-parti? Sieur Luy Administrateur

Est la somme de 15 fr. } reçu le 22 mai 1854. 15 fr.

Bourbonne Le 28 September 1845

Ce jour même 28 September 1845 sont venus  
participer de notre cantier le sieur Louis Levy  
pour la somme de cent francs 100 00

~~Le 28 September 1845~~ Cinq

Bourbonne Le 28 Fev 1845

Ce jourd'hui 28 Fev 1845 sont venus  
participer de notre amitié le sieur Lion Leluy  
pour la somme de cent francs

Bombonne le 1. Juillet 1850

C'est rendre justice au titre de l'acte  
de l'acte Simon Leb. de Charente. pour  
lui et son épouse. J'approuve l'acte de leur  
mariage. pour la somme de sixante trois francs  
dont moitié que je vais différer au lieu  
aujourd'hui. pour être payés à l'expiration  
et l'autre moitié dans un an. suivant  
la lettre d'attestée du 20 Juin 1850.

117  
Siard avo

Bourges le 2 Juin 1846 -

Ce jour d'aujourd'hui à 9 heures du matin, devant nous  
Administrateurs du Cimetière israélite de notre  
Communauté, s'est présenté le S<sup>r</sup> Isaac Rauff,  
ancien marchand demeurant à Savilliers, P<sup>te</sup> Côte,  
qui a déclaré son désir de devenir co-participant  
de notre cimetière tant pour lui, sa femme, et  
ses enfants jusqu'au jour de leur mariage,  
payement la somme de Cent francs, ditte  
librement entre nous et accepté de part et  
d'autre. Laquelle somme a été versée  
entre nos mains, comptant en bonnes espèces,  
par le S<sup>r</sup> Louis Rauff, fils, de nouveau  
coparticipant et pour lequel versement nous  
lui avons par les présentes quittance  
plaine et entière. Je représente en son nom

Le S<sup>r</sup> Rauff s'engage pour l'avenir à contribuer  
en proportion, à tout agrandissement, entretien  
et réparations de dit cimetière à faire au dit cimetière  
par les jours mois et au que d'année de  
l'acquisition des présentes est donné au co-participant

Salomon Picard

G. Oct. Levy

Louis Rauff

Barbours le 30 Cumbria 183

Le jour de la C. est



Bourbonne le

Mars 1859

C'est avec regret que nous avons vu votre Cimentier la veuve Lion  
 et sa mariée épouse infortunée qui vient d'être  
 inhumée dans votre Cimetière infortunée ayant eu  
 également pour ses enfants. Jusqu'au  
 moment de leur mariage, moyennant le  
 prix de soixante dix francs tout  
 doit être <sup>devenue</sup> comptant, et l'autre moitié d'argent  
 à partir de la veuve Lion se sera  
 aussi à payer la taxe pour les frais et  
 entretiens et tout réparation du dit Cimetière  
 fait à Bourbonne le Mars 1859

Le 25. avril 1859. de faucon alixandre la veuve de Brantling  
 doit être à payer pour une veuve Lion la somme de 35 f.

Bourbon le 30. Decembre 1871

C'est rendu participant de notre Cimetière  
le Sieur Nephthali Blum N<sup>o</sup> 197 à former  
(avant sa mort) pour lui et ses Enfants, (Nephthali  
Maurice) de leurs mariages, moyennant la  
somme de cinquante dix francs, dont moitié  
Comptant, et les autres trente cinq francs  
payable dans un an, à partir du dit jour.  
~~Le dit jour~~ le dit Blum a payé aussi à  
payer sa cote part, pour les frais et  
entretien et toute réparation du dit cimetière  
fait à Bourbon le 30. Decembre 1871

(Pierre Lévy administrateur)

Signature du participant

Nephthali Blum

J'ai reçu le même jour, du dit Blum, la somme  
de dix francs, dont 3 fr pour sa cote part, pour  
réparation d'une porte au cimetière et 3 fr pour avoir  
déposé un enfant mort, avant de l'enterrer, et pour lui  
avoir fait son honneur.  
J'ai déposé des billes de Nephthali Blum le Jourdain  
31 Decembre 1872. dont j'ai gardé 1.50 de surplus, j'en ai donné  
sur 9.50

הנהגות ודרכים אשר יצאו מן המלך  
לשם טוב וחסד ורחמים ושלום  
לכל ישראל ויהי כבודו  
עליו ועל כל ישראל  
אמן





Depens conservant notre cimetière, fait par nous L. Jacob.

J. J. Halphen, par autorisation des Coadjuteurs de notre Communauté

1830 Mars 10 payé à M <sup>rs</sup> Guis pour				
son terrain, dit cimetière.				
Cinquante huit fr. Cinq cents centimes	58	50		
Avril 6 payé à M <sup>rs</sup> Adinod n <sup>rs</sup>				
à Fourbome, pour gattation d'eau du				
dit dit terrain avec enregistrement d'imp <sup>ts</sup>	10	"		
est donné à M <sup>rs</sup> Demangon pour				
transcription de petition usf. 30	1	50		
Mai 9, donné à compte à Chervalus				
sur les réparations qu'il doit faire				
deur le sus dit terrain neuf fr.	9			
est à Bernard Charpentier pour poser				
les leudres deux francs.	3			
est donné à Moysa Levy pour				
gottots six francs	6			
1831 Du 2 Avril fait un payement				
sur notre cimetière avec fraterels	60			
40 fr. 07 Depens pour drap de mort				
et un drap à Enterres deat Chy Doucamp	13	50		
pour Brancard, Charlecauvalat	8			
1832 Mars 13 payement sur note				
Cimetière	57	20		
juillet 24 pour un Charbon				
en univ <sup>rs</sup> et un table	9	25		
et une table avec foy	3	60		
le 26 Mai 1833 Donné				
la somme de f. 108				
pour solde définitif de l'année				

Receptes fait par nous Edward Jacob, J. J. Halphen  
 Concernant aux Doyens de notre cimetière

Date	Description	Montant	Total	Notes
1830 Janvier. Du 3, au 24.	Reçu quinze frs.	15		
février	3 Reçu soixante francs	60		
Avril	6 Reçu deux frs cinquante cent.	12	50	
id	id Reçu de Louis Cohen de la somme			
	de l'achat pour compte de participation	3		
1831 22 Janvier	de Louis Carey hawaiche	5		
du 2 Avril	Reçu de Samuel Abraham			
	pour terre trois francs	3		
	de id Reçu pour un quart de notre cimetière	7		
	de id Reçu de M. Salomon Weiss M. d.			
	Changement pour participation de cimetière	20		
	de Reçu de Joseph Bin	1	70	
1832		1	70	
Janvier 8	de Joseph de			
du 14	de Samuel Derubien	12		
Janvier 18	Reçu pour faire un paiement			
	sur notre cimetière	45	50	
Quinze jours	de Victor mai de réparation			
	pour inhumation de feu son			
	épouse trente francs	30		
	Reste d'une somme de			
	quatre francs so. qui sont			
	restés au bénéfice de la communauté			
	par Emanuel David de Supiehl			
	au jour de l'enterrement de son			
	filz. étant le 22 Avril 1832	4	50	
Juillet 10	de M. Lion Lachy M. d.			
	pour place d'inhumation			
	de son filz dix fr	10		
Nov 28	Reçu pour participation			
	de Daniel, Judas, & Elias Levy de la somme	35		

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Rouen le 18 novembre 1837 B.P.F. 2/10  
 Au dix neuf novembre mil huit cent quarante je paie à la  
**Compagnie d'Assurances Générales** contre l'Incendie, entre les  
 mains et au Domicile de son Agent à Rouen  
 la somme de ~~deux cents quarante centimes~~  
 Valeur pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré M.  
 demeurant à  
 (Dép' d)

Maison de la communauté

Bon pour ~~deux cents quarante centimes~~



LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Compagnie

**D'ASSURANCES GÉNÉRALES.**

A Paris le 15 novembre 1837. B.P.F. 2/40  
 Au dix neuf novembre mil huit cent quarante je paie à la  
**Compagnie d'Assurances Générales** contre l'Incendie, entre les  
 mains et au Domicile de son Agent à Paris  
 la somme de ~~deux cents quarante centimes~~  
 Valeur pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré M.  
 Demeurant à  
 l'adep d

Maison de la commune de

Bon pour ~~deux cents quarante centimes~~

*J. ROUSSEAU*

LA PRESENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.



Pour acquit de la Somme de  
F.            recue par l'Agent poursigné,  
le 1<sup>er</sup> 0 1837, suivant  
carnet de recettes F.<sup>o</sup>

**L'AGENT-PERCEPTEUR,**

Signature .)

*[Faint handwritten signature]*

Compagnie  
**D'ASSURANCES GÉNÉRALES.**

A Troyes le 18 novembre 1837 - B.P.F. ~~2/10~~  
Au dix huit novembre mil huit cent quarante au se paiement à la  
**Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie**, entre les  
mains et au Domicile de son Agent à Troyes  
la somme de ~~deux francs quarante centimes~~  
Valeur pour Primes d'Assurance suivant la Police N° 1013

Assuré: M.  
demeurant à  
Cité d'

Bon pour ~~deux francs quarante centimes~~

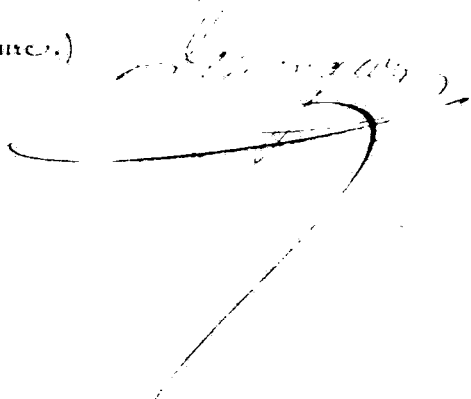
LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Pour acquit de la Somme de  
F.                    reçue par l'Agent sousigné,  
le 10 Mars                    1831, suivant  
carnet de recettes N<sup>o</sup>

**L'AGENT-PERCEPTEUR,**

Signature.)

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to be a name, possibly starting with 'L.' and ending with '1831'.

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

A Paris le 18 novembre 1837 B.P.F. 2/4  
Bon pour ~~la somme de~~ ~~quatre cent~~ francs ~~quarante centimes~~  
Valoir pour Prime d'Assurance suivant la Police N° 101.<sup>9</sup>

Assuré: M  
Demeurant à  
Dép: d

Bon pour ~~la somme de~~ ~~quatre cent~~ francs ~~quarante centimes~~

*(Signature)*

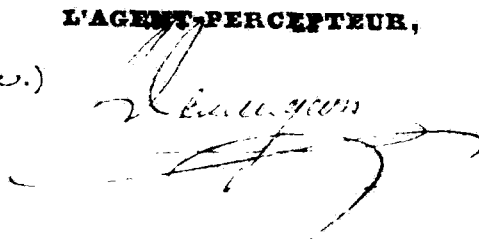
LA PRÉSENTE OBLIGATION N'EST PAS NÉGOCIABLE.

F. M.

Pour acquit de la Somme de  
F.                    reçue par l'Agent soussigné,  
le 19 9<sup>me</sup>                    1842, suivant  
carnet de recettes N<sup>o</sup>

**L'AGENT PERCEPTEUR,**

(Signature.)

*Deville*  


BLUM, MARX & C<sup>ie</sup>,

DE TRAVAIL

Rue de Buzoreuilles,

A CHAUMONT.

ASSURANCES

Militaire, &c.

Chaumont le 20 Mars 1870

Monsieur Louis Jacob  
à Chaumont

N<sup>o</sup>

J'ai eu en possession de votre lettre  
du 16 et en réponse à laquelle j'ai l'honneur  
de vous dire que j'accepte la condition si elle  
renferme un legs moi & ma famille pour  
nous en servir de nécessité. D'est au cimetière  
de votre communauté moyennant une somme  
de six cents & dix francs dont moitié comptant &  
moitié dans un an. Je supporterai aussi ma  
part comme les autres aux frais d'entretien de  
ce cimetière.

Pour le paiement comptant vous aurez  
qu'à faire transporter moi de 30 francs, en mettant  
la traite que c'est pour valoir pour payer  
moitié la acquisition de mon droit au cimetière  
de la communauté inscrite à Bourlonne,  
quant à l'autre moitié si vous le demandez je vous  
enverrai mes réglemens pour le moment.  
Il est d'usage de donner un litre aux agents, et  
vous aurez l'obligeance de m'en envoyer un.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'assurance de ma  
parfaite considération  
Louis Jacob  
2003

En joignant votre traite vous aurez soin d'indiquer que vous  
agissez au nom de la communauté & à quel titre.

Voici mon adresse

M<sup>o</sup> Simon Jacob au café Parisien  
Rue de Buzoreuilles à Chaumont

BOURBONNE

Bourbonne les Bains

BOURBONNE-LES-BAINS  
30  
JUN  
50  
1891

Messieurs Picard-Lory

ingénieur

BOURBONNE-LES-BAINS  
BOURBONNE-LES-BAINS  
BOURBONNE-LES-BAINS

BOURBONNE  
50  
JUN  
1891

שבת קטן - 2 יום

היום יום טוב ושמחה  
בביתנו ובעירנו  
בארץנו ובכל הארץ  
ביום הזה יחדגו ושמחו  
ביום הזה יחדגו ושמחו  
ביום הזה יחדגו ושמחו  
ביום הזה יחדגו ושמחו





Joseph Fiore

21 .. 24

Samson Benheim

20 .. 52

Jobe Lee

133 .. 84

Salomon Fiore

3 .. 55

Samson Alexander

8 .. 27

Victor Benheim

16 .. 49

Woods Lee

7 .. 50

Lyon Klein

149 .. 77

Abraham Alexander

169 - 97 1/2

169 .. 97 1/2

Michel Alexander

86 ..

Joseph Bin

30 .. 71

David Levy

23 .. 90

Marin Fiore

27 ..

729 .. 80 1/2

plus a toucher for Joseph Fiore

200

Total f = ~~879~~ 80 1/2